



Direction  
Départementale  
de l'équipement  
d'urbanisme  
et d'environnement



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE

# Veigné

Extrait du PPR inondation  
Vallée de l'Indre  
approuvé le 28 avril 2005

## Plan de situation

**Zones A** inondables non urbanisées ou peu urbanisées,  
inconstructibles sauf exceptions.

- A1 aléa faible
  - A3 aléa fort
  - A4 aléa très fort
- ↳ Lorsque la largeur de la zone inondable est inférieure à 500 m, les nouvelles plantations ne sont pas autorisées (cf. règlement).

**Zones B** inondables urbanisées,  
constructibles sous conditions.

- B1 aléa faible
- B1b aléa faible dans les zones d'urbanisation dense
- B3 aléa fort
- B3b aléa fort dans les zones d'urbanisation dense
- B3v aléa fort dans les zones urbanisées particulièrement vulnérables

41.40

P.H.E.C cotés des plus hautes eaux connues  
( référence : crue du 26 au 27 novembre 1770 )  
Altitudes " normales " ( NGF-IGN 69)

+ + + Limites communales

